

ACCÉLÉRER L'INNOVATION EN HAUTS-DE-FRANCE !

Toujours garder un temps d'avance et agir dès maintenant pour se projeter à moyen terme

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

« Structurer une filière écoresponsable »

NOTE DE CADRAGE



Note de cadrage de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

« Structurer une filière santé écoresponsable »

Cadre général des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI)

En Hauts-de-France, l'innovation rassemble et mobilise des ressources d'horizons différents. Partout dans les territoires, dans les laboratoires comme dans les entreprises, en ville comme dans les zones rurales, de nombreux acteurs multiplient les innovations pour expérimenter, répondre à des besoins spécifiques, performer.

Avec l'adoption de la **feuille de route « Accélérer l'innovation en Hauts-de-France » fin 2025**, la Région réaffirme l'importance de structurer durablement un écosystème qui associe territoires, entreprises, universités et centres de recherche, au service de la **compétitivité collective** pour anticiper les mutations économiques, préparer les compétences de demain, et faire rayonner les atouts de la région comme territoire innovant à l'échelle nationale, européenne comme à l'international.

Le déploiement de la politique régionale d'innovation s'articule autour de différents schémas qui fixent la stratégie régionale jusque 2028 : Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation des Entreprises (SRDEII), le Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), et la dynamique transversale Rev3.

Valoriser au maximum nos atouts, prendre en compte les enjeux sociétaux de notre temps, capitaliser sur les ressources de l'écosystème : voici les bases pour une politique régionale volontariste renouvelée en faveur de l'innovation.

La Région affirme l'importance de **structurer durablement un écosystème** qui associe territoires, entreprises, universités et centres de recherche, au service de la **compétitivité collective** pour anticiper les mutations économiques, préparer les compétences de demain, et faire rayonner les atouts de la région comme territoire innovant à l'échelle nationale, européenne comme à l'international.

Cette feuille de route vient compléter le déploiement de la **Stratégie de Spécialisation intelligente (S3 Hauts-de-France)** pour la période 2021-2027 dans sept domaines d'activités stratégiques, dont celui de la santé.

Dans ce cadre, plusieurs Appels à manifestation d'intérêt sont proposés sur 17 thématiques, pour :

- **Communiquer sur ces thèmes** et valoriser les actions, projets préexistants pour montrer les forces en présence au sein de l'écosystème d'innovation Hauts-de-France.
- Être des **usines à projet et mobiliser les financements disponibles** : Cette dynamique permettra de susciter, d'identifier et d'accompagner des projets innovants, susceptibles de bénéficier de financements via différents canaux : Dispositifs régionaux, nationaux et européens.
- Constituer les **futurs axes verticaux de la stratégie d'innovation** des Hauts-de-France pour 2028.



ACCÉLÉRER L'INNOVATION EN HAUTS-DE-FRANCE !

Cadre spécifique de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Structurer une filière santé écoresponsable »

Un Appel à Manifestation d'Intérêt est lancé sur la thématique : « Structurer une filière santé écoresponsable », avec pour objectif de soutenir les projets visant à réduire l'empreinte environnementale de la filière santé régionale depuis la conception à la production, en passant par la distribution, l'utilisation et l'élimination ou le recyclage des déchets et ce, en intégrant des pratiques d'éco-conception, d'économie circulaire et d'optimisation des ressources exploitées.

La filière de la santé est en effet un secteur qui tarde à réduire son impact environnemental et le secteur du soin reste encore un gros consommateur de ressources et un producteur important de déchets. Ceci est lié à un impératif d'efficacité du soin, de réponses à des exigences réglementaires strictes mais aussi d'une recherche de réduction des coûts et d'optimisation des process.

Cependant, la transition de la filière devient impérative et ne répond pas seulement à un enjeu environnemental : elle permettra in fine une amélioration du système de santé en optimisant l'usage des ressources, en réduisant les gaspillages et en renforçant la qualité durable des organisations. Surtout, elle constitue également un levier stratégique de résilience économique et géopolitique. En sécurisant les approvisionnements, en limitant les dépendances critiques vis-à-vis de fournisseurs hors Europe et en encourageant des modèles plus sobres et plus robustes, elle renforce la capacité de la filière à faire face aux crises, tout en favorisant sa compétitivité et son autonomie stratégique.

Cette démarche vise donc à permettre aux acteurs régionaux d'anticiper par l'innovation, cette transition inévitable afin de concilier la performance sanitaire des produits et du soin à leur impact environnemental tout en faisant la promotion de la résilience et de la compétitivité du secteur.

Cette démarche vise à concilier performance sanitaire, responsabilité environnementale et compétitivité économique, tout en valorisant l'innovation verte et en renforçant l'attractivité territoriale.

1. Priorités de l'AMI

Les projets portant sur les sujets suivants sont invités à déposer une lettre d'intention :

- Promouvoir l'éco-conception des dispositifs médicaux, produits pharmaceutiques et équipements de santé, afin de réduire leur impact environnemental dès la phase de conception (choix des matériaux, durabilité, réparabilité, recyclabilité...);
- Développer des modèles d'économie circulaire adaptés à la filière santé, favorisant la réduction des déchets, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des sous-produits, en intégrant les acteurs industriels, hospitaliers et de la gestion des déchets ;
- Optimiser les process de production et logistique, notamment par l'adoption de technologies plus sobres en énergie, en eau et en matières premières, et par la promotion de circuits courts et de modes de transport écologiques ;
- Encourager l'innovation technologique et numérique au service de la réduction de l'empreinte écologique, par exemple via le développement de solutions connectées pour le suivi et la gestion durable des ressources ou par l'usage de plateformes collaboratives facilitant l'éco-conception ;

- Sensibiliser et former les acteurs de la filière santé (industriels, chercheurs, professionnels de santé, décideurs) aux enjeux environnementaux et aux bonnes pratiques, afin de créer une culture commune d'écoresponsabilité ;
- Mettre en place des indicateurs et outils de suivi pour mesurer l'impact environnemental des produits et activités de la filière, faciliter la prise de décision et valoriser les initiatives vertueuses auprès des partenaires et consommateurs ;
- Soutenir la recherche et les projets pilotes explorant des matériaux ou produits innovants (notamment biosourcés, biocompatibles...), des procédés durables et des stratégies de gestion optimisée des ressources...

2. Perspectives de l'AMI

L'AMI n'a pas pour objet d'attribuer des financements mais **d'orienter et d'accompagner les candidatures vers de potentiels financements**, tels que :

- Les dispositifs Régionaux (START-AIRR, Chaire Industrielle MEL, PASS INNOVATION, Appel à projet Industrie du Futur, Programme France 2030 régionalisé, FRATRI...)
- Les dispositifs Nationaux : Programme France 2030 (IDEMO ...)
- Le Programme Régional des Fonds Structurels Européens 2021-2027 FEDER-Fond de Transition Juste (FTJ)
- Les Programmes Européens de coopération (INTERREG) et programmes européens sectoriels

Le soutien du Conseil régional s'inscrira d'une part, dans le cadre de sa politique et de ses outils dédiés à l'innovation et se fera d'autre part, conformément aux régimes cadres exemptés de notification relatifs aux aides aux entreprises, à la protection de l'environnement, à la recherche, au développement et à l'innovation en vigueur.

Les structures chefs de files et services de la Région et de l'État potentiellement associés s'engagent à respecter strictement la confidentialité de l'ensemble des pièces et des éléments qui seront transmis en réponse à cet AMI.

3. Les modalités de l'AMI

3.1 Qui peut répondre ?

L'AMI s'adresse à l'ensemble des acteurs engagés dans l'innovation en santé : laboratoires de recherche, universités et grandes écoles, start-up, entreprises, établissements de santé et acteurs du médico-social. **Les répondants sont encouragés à associer différents types d'acteurs indiqués ci-dessus, dans une logique de consortium.**

Les projets avec des collaborations associant recherche, économie et secteur hospitalier sont particulièrement encouragés. Tous les niveaux de maturités sont acceptés (TRL2 à TRL7) mais les perspectives de valorisation doivent toujours être envisagées et argumentées d'autant plus si la maturité est élevée.

3.2 Comment répondre ?

Une lettre d'intention, accompagnée d'une fiche réponse disponible en pièce jointe, devra être remise à l'adresse : amiregion@eurasante.com

3.3 Pourquoi répondre ?

Répondre au présent AMI permet de participer à une dynamique de coopération régionale autour de la problématique énoncée. Cette dynamique aura pour but de repérer les projets et initiatives entrant dans le cadre de la chaîne de valeur afin de valoriser les expertises existantes sur le territoire.

Les acteurs faisant état d'un besoin de financement autour d'un projet pourront être orientés pour étude vers les dispositifs existants selon le besoin et l'éligibilité aux opportunités disponibles.

Un accompagnement technique pourra être proposé par les services de la Région et de l'État en Région, selon l'opportunité identifiée de financement.

3.4 Quel est le calendrier ?

L'AMI est ouvert pour une durée de deux ans à compter de sa date de publication, dans la perspective de se clôturer en amont de la prochaine période de programmation des fonds européens (2028-2034).

Les projets et contributions seront étudiés au fil de l'eau avec une réponse circonstanciée dans les deux mois suivant le dépôt.

3.5 Comment se passera l'analyse ?

Les projets proposés devront tenir compte des critères précisés dans la note de cadrage ci-jointe, selon :

- Son intérêt stratégique pour la région, tant sur le plan sanitaire, socio-économique ;
- Sa capacité à répondre aux priorités identifiées et aux typologies de projets ;
- L'évolution de sa maturité, qui pourra être mesurée par exemple par l'échelle SRL en mettant en évidence une situation initiale et finale ;
- Ses impacts à travers son potentiel scientifique, ses effets en termes d'emplois, d'attractivité et de création de filières intégrées ;
- Son maillage territorial et les retombées pour les habitants de la région ;
- Sa capacité à fédérer les acteurs compétents en région, si possible dans une dimension multicentrique.

Les dossiers seront examinés par les structures partenaires de l'AMI au vu de leur expertise.

Les liens éventuels avec les autres AMI présentés dans la délibération « Feuille de route « Accélérer l'innovation en Hauts-de-France » devront être pris en compte. En fonction des objectifs visés par chaque proposition, il sera possible de la rediriger vers un des autres AMI visant à accélérer l'innovation dans les Hauts-de-France, qui serait mieux adapté.

3.6 Qui puis-je contacter en cas de question ?

Pour toutes questions sur les modalités de réponses, les éléments attendus, vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante : amiregion@eurasante.com